

Pilote de ligne (ATPL avion et hélicoptère)

RNCP16888 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	311u
Code(s) ROME	N2102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	16/06/2018

Certificateur(s)

Ministère de la transition écologique et solidarité - Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le pilote de ligne assure la responsabilité de la conduite d'un avion ou d'un hélicoptère lourd multipilote. Le référentiel d'emploi se décompose comme suit :

- Préparation du vol sur avion lourd certifié du vol sur avion ou hélicoptère lourd certifié multipilote,
- Conduite du vol,
- Echanges en langue anglaise
- Exercice de l'autorité du commandant de bord

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

1 capacité à préparer et organiser le vol sur avion ou hélicoptère lourd certifié multipilote

Synthétiser les différents éléments recueillis en vue de planifier le vol sur :

- les phénomènes météorologiques,
- l'aérodrome de départ de destination, de déroutement et sur la route entre ces aérodromes ;
- la navigation aérienne (cheminements utilisables, espaces aériens sujets à des limitations de trafic, état des aérodromes)
- l'état technique de l'aéronef
- les caractéristiques de l'aérodrome et de son environnement.
 - choisir le trajet
 - embarquer la quantité de carburant nécessaire au vol
 - décider d'effectuer le vol
 - Rédiger des documents nécessaires au vol :

1 journal de navigation et de l'exploitation de l'aéronef (détermination des directions des altitudes et des temps de vol),

2 détermination précise de l'emport de carburant en application de la réglementation,

3 détermination de la masse et du centrage et fiche de performance au décollage et en route

- Préparer l'avion ou l'hélicoptère lourd certifié multipilote

1 Avitaillement

2 Visite d'inspection extérieure de l'aéronef,

3 Embarquement de la documentation nécessaire au vol,

- Embarquer des marchandises et des passagers.

2 capacité à conduire le vol sur avion ou hélicoptère lourd certifié multipilote.

Mettre en oeuvre :

- les différents modes de décollage (aux instruments, vents traversiers, à masse maximale),
- les principes de l'aérodynamique transsonique et supersonique, l'écoulement de l'air et des profils.
- les procédures et manœuvres de vol,
- les règlements techniques opérationnels applicables à un aéronef de transport public exploité par une entreprise européenne permettant de répondre aux exigences réglementaires et techniques qui régissent le vol transocéanique et polaire.
- les procédures d'approche interrompue ,
- les procédures d'atterrissage

3 Maîtrise de la langue anglaise (niveau B2 du cadre européen de référence)

lire, comprendre et utiliser des documents rédigés en langue anglaise relatifs à l'exécution d'un vol.

écouter, comprendre et restituer des enregistrements réels d'une liaison entre un aéronef et un organisme de contrôle de la circulation aérienne et d'une émission météorologique (ATIS ou VOLMET).

communiquer aisément sur tout sujet intéressant les circonstances normales et anormales d'un vol.

4 Exercice de l'autorité d'un commandant de bord

Responsabilité et coordination de l'équipage technique (copilotes) et commercial (personnel de cabine hôtesses et stewards) et représentation commerciale de la compagnie, en particulier à l'étranger .

Responsabilité de l'application des mesures de sécurité et de sûreté

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Transport aérien qui regroupe les compagnies aériennes qui ont reçu de la DGAC un certificat de transporteur aérien

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Commandant de bord au sein d'une entreprise de transport aérien (compagnie aérienne) effectuant du transport public de passagers, de fret, de l'évacuation sanitaire.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de pilote de ligne s'exerce dans un cadre réglementé par les textes suivants :

- Arrêté du 29 mars 1999 (FCL/1) relatif aux licences et qualifications des membres d'équipage de conduite d'avions,
- EU/OPS ; Rgt CE 859 du 20/08/2008 modifiant le règlement CE 3922 de 1991 (règlement qui régit l'exploitation des aéronefs)
- Instruction du 26 juin 2008, référence NOR :DEVA 0815221J complétant le règlement ci-dessus
- Arrêté du 3 mars 2006 relatif aux règles de l'air et de la circulation aérienne.
- Code l'aviation civile
- Arrêté du 12 juillet 2005 (FCL 2) relatif aux licences et qualifications des membres d'équipage de conduite d'hélicoptères,
- Arrêté du 23 septembre 1999 (OPS 3) relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptères par une entreprise de transport aérien public

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	6 400 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en échanges et gestion (16 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	200
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	49 %
Familles professionnelles (FAP)	J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé d'examineurs désignés par l'autorité.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2018

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP3635

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP30754

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.dgac.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16888/>